

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 avril 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 28.491.971, un actif net de D : 27.834.417 et un bénéfice de la période de D : 262.596.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en titres émis par la « BTE » et l' « UIB » représentent, respectivement, à la clôture de la période 12,28% et 11,24% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 20,71% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 26 Octobre 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	20 075 159,183	24 489 882,897	23 581 305,848
Obligations et valeurs assimilées		19 989 475,658	24 403 693,362	23 494 284,653
OPCVM		85 683,525	86 189,535	87 021,195
Placements monétaires et disponibilités		8 397 943,369	5 769 876,993	3 520 543,353
Placements monétaires	5	2 497 224,053	-	-
Disponibilités		5 900 719,316	5 769 876,993	3 520 543,353
Créances d'exploitation	6	18 867,952	8 034,916	8 084,616
TOTAL ACTIF		28 491 970,504	30 267 794,806	27 109 933,817
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	21 347,822	45 299,920	34 746,145
Autres créditeurs divers	8	636 205,719	389 472,973	374 264,653
TOTAL PASSIF		657 553,541	434 772,893	409 010,798
ACTIF NET				
Capital	9	27 051 594,220	28 985 606,233	25 688 827,058
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		587,817	110,044	97,537
Sommes distribuables de l'exercice en cours		782 234,926	847 305,636	1 011 998,424
ACTIF NET		27 834 416,963	29 833 021,913	26 700 923,019
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 491 970,504	30 267 794,806	27 109 933,817

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres						
	10	232 347,667	730 452,374	295 801,249	952 341,745	1 231 424,244
Revenus des obligations et valeurs assimilées		232 347,667	727 297,744	295 801,249	949 431,770	1 228 514,269
Revenus des titres OPCVM		-	3 154,630	-	2 909,975	2 909,975
Revenus des placements monétaires						
	11	79 042,235	197 123,264	21 689,917	43 597,821	76 484,147
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		311 389,902	927 575,638	317 491,166	995 939,566	1 307 908,391
Charges de gestion des placements						
	12	(34 729,366)	(113 307,762)	(35 299,920)	(119 528,765)	(154 274,910)
REVENU NET DES PLACEMENTS		276 660,536	814 267,876	282 191,246	876 410,801	1 153 633,481
Autres charges						
	13	(13 488,583)	(42 121,766)	(16 488,286)	(49 882,294)	(56 786,699)
RESULTAT D'EXPLOITATION		263 171,953	772 146,110	265 702,960	826 528,507	1 096 846,782
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 487,766)	10 088,816	58 457,078	20 777,129	(84 848,358)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		261 684,187	782 234,926	324 160,038	847 305,636	1 011 998,424
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 487,766	(10 088,816)	(58 457,078)	(20 777,129)	84 848,358
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(576,432)	(5 493,731)	(711,518)	35 152,324	36 420,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	-	(112 858,500)	(116 643,500)
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	(191,672)
RESULTAT DE LA PERIODE		262 595,521	766 652,379	264 991,442	748 822,331	1 016 432,006

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/07 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 1/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2014</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	262 595,521	766 652,379	264 991,442	748 822,331	1 016 432,006
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	263 171,953	772 146,110	265 702,960	826 528,507	1 096 846,782
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(576,432)	(5 493,731)	(711,518)	35 152,324	36 420,396
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	(112 858,500)	(116 643,500)
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(191,672)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(980 908,596)	-	(1 072 407,600)	(1 072 407,600)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(148 182,361)	1 347 750,161	2 229 029,574	(2 478 420,212)	(5 878 128,781)
Souscriptions					
- Capital	2 110 603,516	13 207 647,173	4 997 678,400	12 011 004,720	13 947 785,280
- Régularisation des sommes non distribuables	(414,230)	(947,185)	(13 785,100)	(19 339,430)	(24 803,459)
- Régularisation des sommes distribuables	50 062,873	434 519,628	129 696,328	401 931,833	463 265,591
Rachats					
- Capital	(2 257 312,944)	(11 839 420,054)	(2 821 104,000)	(14 392 366,560)	(19 632 618,720)
- Régularisation des sommes non distribuables	432,251	980,959	7 774,957	16 624,956	31 490,010
- Régularisation des sommes distribuables	(51 553,827)	(455 030,360)	(71 231,011)	(496 275,731)	(663 247,483)
VARIATION DE L'ACTIF NET	114 413,160	1 133 493,944	2 494 021,016	(2 802 005,481)	(5 934 104,375)
ACTIF NET					
En début de période	27 720 003,803	26 700 923,019	27 339 000,897	32 635 027,394	32 635 027,394
En fin de période	27 834 416,963	27 834 416,963	29 833 021,913	29 833 021,913	26 700 923,019
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	264 974	250 218	261 163	305 432	305 432
En fin de période	263 545	263 545	282 303	282 303	250 218
VALEUR LIQUIDATIVE	105,615	105,615	105,677	105,677	106,711
TAUX DE RENDEMENT	0,96%	2,76%	0,95%	2,54%	3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2015 à D : 20.075.159,183 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2015	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		19 675 194,500	19 989 475,658	71,82%
Obligation de sociétés		19 010 874,500	19 339 508,169	69,48%
AIL 2011/1	5 000	100 000,000	101 960,000	0,37%
AIL 2012-1	6 500	260 000,000	264 737,200	0,95%
AMEN BANK ES 2009	10 000	599 800,000	599 872,000	2,16%
AMEN BANK ES 2010	10 000	666 500,000	669 068,000	2,40%
AMEN BANK ES 2012	20 000	1 400 000,000	1 402 624,000	5,04%
ATL 2009/2	8 000	160 000,000	160 147,200	0,58%
ATL 2010/2	5 000	300 000,000	310 560,000	1,12%
ATL 2011	4 865	389 200,000	401 463,692	1,44%
ATL 2012-1	2 500	100 000,000	101 680,000	0,37%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	307 224,000	1,10%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	204 772,800	0,74%
ATL SUB 2008	5 000	300 000,000	301 704,000	1,08%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	400 000,000	413 728,000	1,49%
BH 2009	20 000	1 538 000,000	1 590 080,000	5,71%
BNA 2009	10 000	599 800,000	612 328,000	2,20%
BTE 2009	15 000	600 000,000	601 104,000	2,16%
BTE 2010	20 000	1 000 000,000	1 001 696,000	3,60%
BTE 2011 A	22 000	1 760 000,000	1 815 422,400	6,52%
BTK 2009 A	5 000	142 875,000	146 503,000	0,53%
BTK 2009 C	5 000	333 250,000	342 186,000	1,23%
BTK 2012-1 B	1 650	117 859,500	123 035,220	0,44%
CIL 2010/2	10 000	200 000,000	208 136,000	0,75%
CIL 2011/1	10 000	200 000,000	205 560,000	0,74%
CIL 2012/1	5 000	200 000,000	204 852,000	0,74%
CIL 2015/2	15 000	1 500 000,000	1 505 784,657	5,41%
STB 2011	20 000	1 142 600,000	1 180 328,000	4,24%
TL 2010/2	5 000	100 000,000	103 896,000	0,37%
TL 2011/1	10 000	200 000,000	202 832,000	0,73%
TL 2011/2	5 000	200 000,000	208 788,000	0,75%
TL 2012/1 CA	5 000	200 000,000	203 360,000	0,73%
TL 2013	5 000	300 000,000	307 020,000	1,10%
TLSUB2010	5 000	100 000,000	102 764,000	0,37%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	305 440,800	1,10%
UIB 2009/1 A	20 000	800 000,000	807 072,000	2,90%
UIB 2009/1 B	20 000	1 199 600,000	1 210 704,000	4,35%
UIB 2011/1 A	15 500	930 000,000	934 278,000	3,36%
UIB 2011/2	3 000	171 390,000	176 797,200	0,64%

Bons du trésor assimilables		664 320,000	649 967,489	2,34%
BTA 6,9-05/2022	600	664 320,000	649 967,489	2,34%
Titre OPCVM		87 113,752	85 683,525	0,31%
FINA O SICAV	835	87 113,752	85 683,525	0,31%
Total		19 762 308,252	20 075 159,183	72,12%
Total par rapport au total des actifs				70,46%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2015 à D : 2.497.224,053 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2015	% Actif net
Certificat de dépôt	1 500 000	1 493 238,316	1 495 278,316	5,37%
Certificat de dépôt TL au 22/10/2015 à 6,8%	1 500 000	1 493 238,316	1 495 278,316	5,37%
Compte à terme		1 000 094,515	1 001 945,737	3,60%
Pension livrée Attijari Bank au 16/12/2015 à 4,81%		1 000 094,515	1 001 945,737	3,60%
TOTAL		2 493 332,831	2 497 224,053	8,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs				8,76%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/09/2015 à D : 18.867,952 contre D : 8.034,916 au 30/09/2014 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	9 228,016	-	-
Autres débiteurs divers	9 639,936	8 034,916	8 084,616
Total	18 867,952	8 034,916	8 084,616

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2015 à D : 21.347,822 contre D : 45.299,920 au 30/09/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Gestionnaire	11 347,822	35 299,920	34 746,145
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	-
Total	<u>21 347,822</u>	<u>45 299,920</u>	<u>34 746,145</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2015 à D : 636.205,719 contre D : 389.472,973 au 30/09/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	2 269,484	2 289,763	2 302,833
Dividendes à payer	610 354,349	360 258,293	346 825,650
Commissaire aux comptes	9 320,180	11 618,403	12 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529*
Jetons de présence	9 797,832	9 882,822	12 000,000*
Retenue à la source	282,241	52,941	102,641
TCL	604,077	1 209,525	210,000
Autres	2 754,027	3 337,697	- *
Total	<u>636 205,719</u>	<u>389 472,973</u>	<u>374 264,653</u>

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2015, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	25 688 827,058
Nombre de titres	250 218
Nombre d'actionnaires	359

Souscriptions réalisées

Montant	13 207 647,173
Nombre de titres émis	128 647
Nombre d'actionnaires nouveaux	124

Rachats effectués

Montant	(11 839 420,054)
Nombre de titres rachetés	(115 320)
Nombre d'actionnaires sortants	(27)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 493,731)
Régularisation des sommes non distribuables	33,774

Capital au 30-09-2015

Montant	27 051 594,220
Nombre de titres	263 545
Nombre d'actionnaires	456

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2015 à D : 232.347,667 contre D : 295.801,249 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2015	Du 01/01 au 30/09/2015	Du 01/07 au 30/09/2014	Du 01/01 au 30/09/2014	Année 2014
<u>Revenus des obligations</u>	<u>224 003,869</u>	<u>702 525,779</u>	<u>286 757,524</u>	<u>900 443,660</u>	<u>1 171 125,172</u>
- Intérêts	224 003,869	702 525,779	286 757,524	900 443,660	1 171 125,172
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>8 343,798</u>	<u>24 771,965</u>	<u>9 043,725</u>	<u>48 988,110</u>	<u>57 389,097</u>
- Intérêts des BTA	8 343,798	24 771,965	9 043,725	48 988,110	57 389,097
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	<u>3 154,630</u>	-	<u>2 909,975</u>	<u>2 909,975</u>
- Dividendes	-	3 154,630	-	2 909,975	2 909,975
TOTAL	232 347,667	730 452,374	295 801,249	952 341,745	1 231 424,244

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2015 à D : 79.042,235 contre D : 21.689,917, pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2015	Du 01/01 au 30/09/2015	Du 01/07 au 30/09/2014	Du 01/01 au 30/09/2014	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	75 151,013	193 232,042	21 689,917	43 597,821	76 484,147
Intérêts des certificats de dépôts	2 040,000	2 040,000	-	-	-
Intérêts des pensions livrées	1 851,222	1 851,222	-	-	-
TOTAL	79 042,235	197 123,264	21 689,917	43 597,821	76 484,147

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2015 à D : 34.729,366 contre D : 35.299,920 pour la période allant du 01/07 au 30/09 de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2015	Du 01/01 au 30/09/2015	Du 01/07 au 30/09/2014	Du 01/01 au 30/09/2014	Année 2014
Rémunération du gestionnaire	34 729,366	103 307,762	35 299,920	109 528,765	144 274,910
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	34 729,366	113 307,762	35 299,920	119 528,765	154 274,910

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2015 à D : 13.488,583 contre D : 16.488,286 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2015	Du 01/01 au 30/09/2015	Du 01/07 au 30/09/2014	Du 01/01 au 30/09/2014	Année 2014
Redevance du CMF	6 945,644	20 660,831	7 059,722	21 904,940	28 853,946
Commissaire aux comptes	3 276,672	9 723,168	3 780,832	11 219,208	11 600,805
Jetons de présence	991,392	4 997,832	2 117,288	6 282,822	8 400,000
TCL	756,148	2 243,787	1 008,228	2 991,807	2 617,949
Autres	1 518,727	4 496,148	2 522,216	7 483,517	5 313,999
TOTAL	13 488,583	42 121,766	16 488,286	49 882,294	56 786,699

Note 14 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.